



## Règlements généraux et réservations



### Grand rassemblement des Premières nations Location d'espace pour restauration

#### Le GRPN s'engage à :

- ✓ Offrir un (1) emplacement pour la vente de nourriture et de boisson;
- ✓ Offrir un emplacement avec une prise électrique et éclairage en soirée;
- ✓ Délivrer un permis de vente pour la durée du GRPN 2018;
- ✓ Fournir deux (2) chaises et une table pour l'espace locatif.

#### Coût de location d'espace

- |                                                          |        |
|----------------------------------------------------------|--------|
| ➤ Membre des Pekuakamiulnuatsh                           | 275 \$ |
| ➤ Non membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh | 400 \$ |

#### Règlements de réservation

- La période d'inscription est **du 17 mai 2018 au 29 juin 2018 à 12 h**
  - Date limite de paiement : **29 juin 2018 à 12 h**

#### Modalités de paiement :

##### Chèque-certifié, mandat poste ou paiement comptant :

1671, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0

\*Pour un paiement par **chèque-certifié** ou **mandat poste**, veuillez l'adresser à **Pekuakamiulnuatsh Takuhikan – GRPN**

##### Paiement direct (Les cartes de crédit ne sont pas acceptées) :

122, rue Pileu porte 068.

**À NOTER qu'il n'y aura aucun remboursement.**

**Prendre note que l'entente qui vous sera acheminée devra nous être retournée avant le 29 juin 2018 à 12 h.**

**Pour informations supplémentaires, veuillez communiquer avec nous au 418-275-5386, poste 1404 ou via courriel au [grpn@mashteuiatsh.ca](mailto:grpn@mashteuiatsh.ca)**

## Règlements et conditions

<b>1</b>	Votre demande, votre versement et l'entente signée doivent <b>nous être retournés avant le 29 juin 2018, 12h.</b>
<b>2</b>	<b>Le paiement complet est obligatoire avant le 29 juin 2018, à 12 h.</b>
<b>3</b>	Vous pourrez prendre possession de l'espace à partir du jeudi 12 juillet, entre 16 h et 20 h pour installation seulement.
<b>4</b>	<b>Avant de commencer les ventes, vous devez OBLIGATOIREMENT vous présenter au pavillon d'accueil pour recevoir votre fiche d'accueil ainsi que votre permis de commerce.</b>
<b>5</b>	Vous êtes dans l'obligation d'apposer votre permis de commerce à la vue des clients.
<b>6</b>	Vous devez <b>OBLIGATOIREMENT</b> avoir un <u>extincteur de feu</u> dans votre aire de restauration.
<b>7</b>	Deux laissez-passer seront remis au demandeur ou à son représentant.
<b>8</b>	Aucune boisson alcoolisée et/ou drogue ne seront tolérée sur le site sous peine d'expulsion immédiate.
<b>9</b>	Les génératrices sont interdites sur le site.
<b>10</b>	Les animaux sont interdits sur le site.
<b>11</b>	Il est interdit de dormir sur le site.
<b>12</b>	Les VTT, automobiles, roulottes, motorisés, etc. ne sont pas permis sur le site sauf pour l'équipe d'entretien du GRPN.
<b>13</b>	Le locateur s'engage à ouvrir son espace au public selon les heures prévues dans la programmation <b>mais doit cesser toute vente le dimanche 15 juillet 2018 à 15 h.</b>
<b>14</b>	L'aménagement et le démantèlement des concessions se feront via l'entrée derrière la scène.
<b>15</b>	<b><u>Démantèlement de l'espace :</u></b> Le locateur doit laisser son espace propre à son départ. Le locateur doit laisser sur place les équipements appartenant à l'organisation. Le démantèlement se fait le dimanche 15 juillet 2018 à compter de 18 h.
<b>16</b>	Vous devrez laisser votre emplacement tel que vous l'avez reçu et le dégager de toutes matières jetables. <b>Des contenants seront à votre disposition pour vous départir des huiles usées.</b>
<b>17</b>	<b>L'utilisation de contenant en styromousse est interdite.</b>